

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 septembre 2023

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 5 septembre 2023 à 20h07, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Raymond Côté et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : les conseillers Gilles Perron et Jonathan Morin

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 07 et déclare la séance ouverte.

#### 2023-09-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

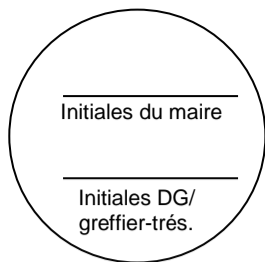
**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
    - b. Travaux publics
    - c. Régie incendie
    - d. Loisirs
    - e. Environnement
    - f. Trans-Appel
    - g. Urbanisme
7. Adoption du règlement no 2023-05 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'agrandir la zone c-7 à même une partie de la zone c-10 et de permettre la classe d'usages « entrepreneurs en construction » et l'usage spécifiquement autorisé « mini entrepôt » dans la zone c-10.
8. Avis de motion règlement 2023-07 modifiant permis et certificats pour les normes de dynamitage



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 septembre 2023

9. Avis de motion règlement 2023-08 heures d'ouverture du bureau
10. Résolution mandatant la firme Urbatek pour le service d'inspection municipale et d'urbanisme
11. Résolution pour le renouvellement de l'entente de fourniture de service avec la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux;
12. Résolution renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028).

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT**

13. Certificat de conformité des traverses de motoneiges
14. Pavage de la rue de l'Érablière phases I et II

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

15. Pompe du surpresseur (achat ou réparation)

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

16. Décision pour ponceaux lots 4 806 930 et 4 806 931
17. Dossier installation septique travaux non-réalisés

#### **LOISIRS ET CULTURE**

18. Demande aide financière Fête nationale des Aînés
19. Vandalisme au bâtiment de la balle

### **AUTRES**

20. Affaires nouvelles et suivi
21. Deuxième période de questions
22. Correspondance
  - a. MELCCCFP-tonnage annuel 2022
23. Levée de l'assemblée

### **ADMINISTRATION**

**2023-09-02**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Pas de citoyens présents.

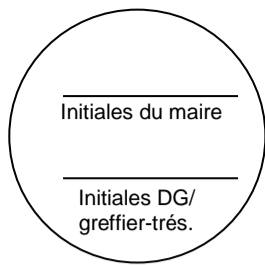
**2023-09-03**

#### **5. AUTORISATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



**Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli**  
Assemblée ordinaire --- 5 septembre 2023

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

*Liste des paiements émis ( du 2023-08-15 au 2023-09-05 )*

*Détaillée par Date*

**Poste Banque: 54-110-00-000**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300448 (I)			2023-08-17	28	hydro		56,48 \$
202300449 (I)			2023-08-17	28	hydro		775,53 \$
202300450 (I)			2023-08-17	28	hydro		299,11 \$
202300451 (I)			2023-08-17	143	BELL CANADA		87,24 \$
202300452 (I)	8208		2023-08-17	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		110,38 \$
202300453 (I)			2023-08-17	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202300454 (I)			2023-08-17	1360	ADN COMMUNICATION		61,60 \$
202300455 (I)	8209		2023-08-17	638	Fonds d'information sur le		15,00 \$
202300457 (I)			2023-08-17	1355	EUROFINS ENVIRONEX		289,74 \$
202300458 (I)			2023-08-17	1168	COGECO Connexion Inc.		80,43 \$
202300459 (I)	8210		2023-08-17	1507	Radar-Alarme		3 248,04 \$
202300460 (I)			2023-08-17	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER		5 196,20 \$
202300461 (I)			2023-08-17	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202300462 (I)	8211		2023-08-21	637	ADMQ - ZONE ESTRIE		114,98 \$
202300463 (I)			2023-08-22	1463	Solutions I.D 2009		20,70 \$
202300464 (I)			2023-08-22	1310	T.G.C. INC.		23 978,10 \$
202300467 (I)			2023-08-23	1037	ENTREPRISE LTCA INC.		367,92 \$
202300476 (A)			2023-09-01	1109	Buropro Citation inc.		731,10 \$
202300477 (A)			2023-09-01	645	LES CONSTRUCTIONS		2 853,80 \$
202300478 (A)			2023-09-01	887	EXCAVATION MICHEL		4 299,93 \$
202300479 (A)			2023-09-01	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		2 268,21 \$
202300480 (A)			2023-09-01	1514	France Morin		500,00 \$
202300481 (A)			2023-09-01	359	SIGNALISATION DE L'ESTRIE		759,90 \$
202300482 (I)	8212		2023-09-01	1393	HUGUES LAFOND		126,47 \$
202300483 (A)			2023-09-01	34	JOURNAL ACTUALITÉS -		435,53 \$
202300484 (A)			2023-09-01	1252	CLÔTURES ORFORD INC.		2 625,85 \$
202300485 (I)	8213		2023-09-01	153	BIJOUTERIE CLAUDE		186,26 \$
202300488 (A)			2023-09-01	799	MARC MORIN		1 258,17 \$
202300489 (A)			2023-09-01	35	LOCATION WINDSOR INC.		991,25 \$
202300490 (A)			2023-09-01	1440	Outils Pierre Berger de l'Estrie		229,92 \$
202300491 (A)			2023-09-01	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		47,05 \$
202300492 (A)			2023-09-01	1505	Pierre Chouinard & fils		2 605,32 \$
202300493 (I)	8214		2023-09-01	1245	PORTES DE GARAGE		350,68 \$
202300494 (A)			2023-09-01	1491	Régie inter. sanitaire des		9 503,63 \$
202300495 (I)	8215		2023-09-01	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		110,38 \$
202300496 (A)			2023-09-01	1081	TENCO INC.		391,15 \$
202300497 (A)			2023-09-01	1262	TRANSPORT-EXCAV.		5 380,83 \$
202300498 (A)			2023-09-01	1000	VALORIS		4 543,28 \$
202300499 (A)			2023-09-01	14	VIVACO groupe coopératif		572,79 \$
202300500 (A)			2023-09-01	62	VILLE DE WINDSOR		28 225,68 \$
202300501 (A)			2023-09-01	1314	VINCENT CÔTÉ		105,00 \$
202300502 (A)			2023-09-01	947	ROLLAND CAMIRÉ		105,00 \$
202300503 (A)			2023-09-01	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL		105,00 \$
202300504 (I)	8216		2023-09-01	638	Fonds d'information sur le		55,00 \$
202300505 (A)			2023-09-01	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		573,76 \$
202300506 (A)			2023-09-01	1442	Traction Sherbrooke (555)		207,87 \$
202300507 (I)	8217		2023-09-05	1517	Lumicom	enseigne à écran numérique 40	218,26 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000**

**145 274,00 \$**

**Total des paiements**

**145 274,00 \$**

**Total des chèques**

**115 222,00 \$**

**Total des dépôts direct**

**30 052,00 \$**

**145 274,00 \$**

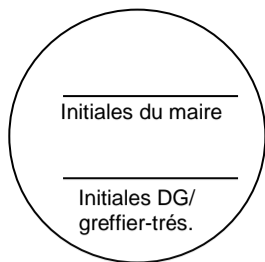
*Total des paies émises ( du 2023-08-15 au 2023-09-05 )*

*Dépôt direct et chèque*

Dépôt direct: 15 909,62 \$

Chèque: 0,00 \$

**Total: 15 909,62 \$**



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 septembre 2023

### 6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

#### a) Mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Les travaux de réfection au débitmètre auront lieu jeudi le 7 septembre.

#### b) Travaux publics et hygiène du milieu : .

- Les travaux de creusement de fossés auront lieu en septembre.
- Suite aux pluies du 30 août, des travaux de rechargement ont eu lieu. Il faut prévoir de rehausser certaines sections de chemin au budget 2024.

#### c) Régie des incendies : pas de sujets.

d) **Loisirs, culture, familles et aînés:** La conseillère Johanne Maurice mentionne que la saison de baseball est terminée. Une très belle saison, nous avons eu des coachs pour les groupes 2 et 3 très impliqués. Les joueurs ont reçu des médailles lors du dernier match.

#### e) Dossier environnement : pas de sujet

#### f) Trans-Appel: pas de sujets

g) **Urbanisme :** Le service d'urbanisme et d'inspection municipale est assuré par la firme Urbatek à la suite du départ de l'inspecteur en poste.

2023-09-04

### 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'AGRANDIR LA ZONE C-7 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C-10 ET DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION » ET L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « MINI-ENTREPOT » DANS LA ZONE C-10

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

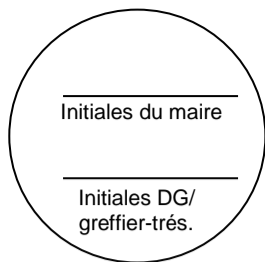
#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** soit adopté le règlement numéro 2023-05, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2023-05 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

### 8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-07 MODIFIANT PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES NORMES DE DYNAMITAGE



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 septembre 2023

La conseillère Johanne Maurice par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-07 modifiant le règlement de permis et certificat 2004-08 pour les normes de dynamitage.
- dépose le projet de règlement numéro 2023-07.

### 9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-08 MODIFIANT LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

La conseillère Johanne Maurice par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-08 modifiant les heures d'ouverture du bureau.
- dépose le projet de règlement numéro 2023-08.

2023-09-05

### 10. RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME URBATEK POUR LE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme, les règlements liés à l'environnement et les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q2, r.35.2) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite confier le mandat à la firme Urbatek;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

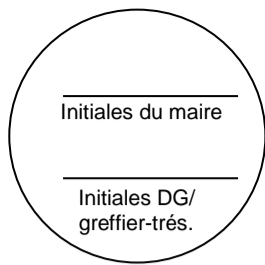
**QUE** la Municipalité de Val-Joli désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la Municipalité. Cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installation septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste, relativement en lien avec le point ci-dessus, ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la municipalité conformément au Code Municipal. Cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables de régler les mécontentements en vertu des articles 35 à 48 de la Loi sur les compétences municipales et sur demandes des citoyens ;

92023-09-06

### 11. RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a conclu une entente avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour la collecte des ordures résidentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a déposé un projet d'entente pour la collecte des ordures résidentielles pour 2024;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 septembre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** 18 collectes sont prévues pour l'année 2024

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'entente pour la collecte des ordures résidentielles pour l'année 2024  
avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer les documents relatifs à  
l'entente.

2023-09-07

### 12. RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU Québec (2024-2028)

**CONDISÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent  
présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe  
sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONDISÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise  
des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du  
Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la  
reconduction de cet important programme;

**CONDISÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets  
importants dans les communautés du Québec;

**CONDISÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce  
programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles  
doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des  
projets;

**CONDISÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au  
gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de  
prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONDISÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs  
années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec  
(TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés  
par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments  
municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux  
sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce  
programme;

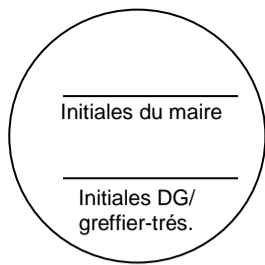
**CONDISÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les  
changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la  
réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces  
changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les  
communautés forestières;

**CONDISÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est  
lourde pour les municipalités;

**CONDISÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début  
de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour  
permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONDISÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être  
exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly



Initiales du maire

Initiales DG/  
greffier-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 septembre 2023

appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Val-Joli demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**DE** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député provincial de Richmond M. André Bachand, au député fédéral de M. Alain Rayes de Richmond-Arthabaska, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

### TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2023-09-08

#### 13. RÉSOLUTION POUR CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE TRAVERSES DE MOTONEIGES

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. demande à la municipalité de statuer sur la conformité des traverses de motoneige sur les routes sous sa responsabilité, soit sur le rang 11 (3 traverses);

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**émettre le présent certificat de conformité pour les traverses de motoneige du club de motoneige Harfang de l'Estrie sur les routes sous la responsabilité de la municipalité de Val-Joli pour la saison 2023-2024.

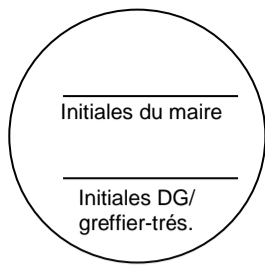
2023-09-09

#### 14. PAVAGE DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE PHASES I ET 2

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de pavage de la rue De l'Érablière, phases I et II;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants :

Fournisseur	Montant avant taxes	Montant après taxes
Sintra	203 500.00\$	233 974.13\$



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 septembre 2023

Eurovia	215 325.00\$	247 569.92\$
---------	--------------	--------------

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur Jean Lanciault du service d'ingénierie et infrastructure de la FQM qui a procédé à l'analyse des soumissions

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**octroyer le contrat de pavage de la rue De l'Érablière à Sintra pour un montant de 233 974.13\$ taxes incluses conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt 2023-06 par le ministère des Affaires municipales.

La présente résolution fait office de contrat.

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### HYGIÈNE DU MILIEU

#### 2023-09-10 15. POMPE DU SURPRESSEUR

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a remplacé une pompe du surpresseur en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite avoir une pompe en réserve

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** faire réparer la pompe brisée si l'estimation des réparations présente un coût raisonnable comparé à l'achat d'une neuve.

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 2023-09-11 16. DÉCISION POUR PONCEAU LOTS 4 806 930 ET 4 806 931

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de comblement de fossés ont été autorisés par le service d'urbanisme de la municipalité de Val-Joli alors que le règlement de zonage interdit formellement le comblement de fossés (article 3.18 du règlement 2004-8 de la municipalité de Val-Joli);

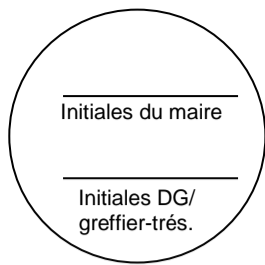
**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés sur la foi des permis émis;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder à des travaux de creusement de fossés pour l'entretien, le maintien et la prévention de ses infrastructures routières.

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser la signature de l'entente qui prévoit que si la municipalité doit effectuer des travaux de creusement de fossé sur son emprise sur les lots 4 806 930 et 4 806 931, elle va rembourser aux propriétaires le coût des ponceaux selon les factures déposées à la signature de l'entente.





## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 septembre 2023

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente.

2023-09-12

### 17. DOSSIER INSTALLATION SEPTIQUE TRAVAUX NON RÉALISÉS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a fait parvenir de nombreuses correspondances aux propriétaires du matricule 9045-44-9763 concernant la non-conformité de leur installation septique depuis 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par la résolution 2022-10-19 avait consenti à un sursis pour que les travaux soient réalisés avant le 31 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont demandé un permis de construction qui était valide jusqu'au 30 juin 2023 soit le permis numéro 2022-12-0001;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis 2022-12-0001 est échu et que les travaux ne sont toujours pas réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est autorisée, en vertu de la Loi sur les compétences municipale (RLRQ, chapitre C-47) à effectuer ces travaux aux frais du propriétaire tel que stipulé par les articles 25.1 et 96 de cette loi;

**CONSIDÉRANT** le courriel daté du 5 septembre 2023 transmis à la municipalité par les propriétaires nous indiquant les démarches réalisées et les délais nécessaires pour la réalisation de l'installation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Joli considère que les travaux auraient pu être réalisés avant la date du 5 septembre;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'exiger** la réalisation des travaux avant le 30 septembre 2023 à défaut de quoi les démarches seront entreprises pour faire respecter le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r22 et un constat d'infraction sera émis;

**DE** demander à la firme Urbatek qui a le mandat pour le service d'inspection municipale et d'urbanisme pour la Municipalité de faire appliquer la présente résolution.

### LOISIRS ET CULTURE

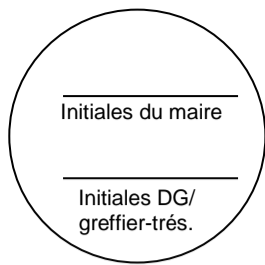
2023-09-13

### 18. RÉOLUTION OCTROYANT UN MONTANT DE 100\$ POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DES AÎNÉS AU BEL-ÂGE

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisation de la Fête nationale des aînés a présenté une demande d'aide financière pour un montant de 100\$ à la municipalité de Val-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli souhaite participer financièrement à cet événement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 septembre 2023

Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'offrir** une aide financière de 100\$ pour la réalisation de la Fête des Aînés au Centre Régional de Bel-Âge.

2023-09-14

### 19. VANDALISME AU BATIMENT DE LA BALLE

**CONSIDÉRANT QUE** du vandalisme a eu lieu au bâtiment du terrain de balle au parc du rang 10;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables du vandalisme sont venus se dénoncer et s'excuser des dommages portés au bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ces derniers souhaitent réparer les dommages;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
Appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'autoriser** la remise en état de lieux aux frais des responsables des dommages;

**DE** transmettre les factures pour le matériel nécessaires à la remise en état des lieux aux responsables et leurs parents.

### 20. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

#### 21. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION

Pas de présence

#### 22. CORRESPONDANCE

- a. MELCCCFP- tonnage annuel 2022

2023-09-15

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20h46 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire